



## Note de position sur le projet de réforme des rythmes académiques

### I. Introduction

Cette note vise à fixer la position du Conseil de l'AGL sur la thématique de la réforme des rythmes académiques.

Dès lors, nous allons exposer, avant toute chose, le contexte entourant ce projet de réforme ainsi que le processus qui nous amène à la rédaction de cette note. Ensuite, nous tenterons d'expliquer, de la manière la plus claire possible, le projet en état. Enfin, nous développerons un argumentaire et les positions que celui-ci appelle.

### II. Contexte

*Avancement du dossier dans le cadre du groupe de travail porté par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)*

En septembre 2022 est entré en application la réforme des rythmes scolaires de l'enseignement obligatoire. En réaction à celle-ci est née une volonté de réformer les rythmes académiques de l'enseignement supérieur, visant un alignement des calendriers de l'obligatoire et du supérieur, portée par le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur en fonction, Valérie Glatigny.

Le 14 janvier 2022, la ministre V.Glatigny sollicite l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) sur la question du calendrier académique 22-23, dans l'attente d'une réforme de fond du calendrier. En réponse à cette demande, l'ARES met en place un groupe de travail (GT) composé de représentant.e.s des hautes écoles, des écoles supérieures des arts (ESA), des universités et d'organisations syndicales et étudiantes (dont la FEF). Le 1er avril 2022, la ministre de l'Enseignement supérieur invitait l'ARES à relancer la réflexion de fond sur la révision en profondeur du calendrier académique.

Du mois de février 2022 au mois de février 2023 se sont déroulés une série de réunions du GT de l'ARES dans l'optique de travailler sur la réforme du calendrier académique et de co-construire un calendrier sur base des avis, positions et besoins de chaque parties prenantes. À l'occasion de ces réunions, l'ARES a également consulté des représentant.e.s du secteur sportif et du secteur de la jeunesse. Ce groupe de travail opérant de manière confidentielle, aucune information claire et pertinente n'en est ressortie jusqu'au 17 février 2023.

À la demande du cabinet ministériel de la ministre de l'enseignement supérieur est lancé par l'ARES le 17 février 2023 une campagne d'information large sur un projet d'avis, alors nommé «projet d'avis sur la réflexion de fonds des acteurs et actrices de l'enseignement supérieur à propos d'un nouveau calendrier académique », que vous trouverez en annexe de cette note, auprès de toutes personnes concernées par l'enseignement supérieur. À cette occasion, il a été demandé à tous.te.s les acteur.rice.s concerné.e.s de transmettre pour le 10 mars au plus tard des « points d'attention » concernant le projet d'avis au directeur des affaires académiques (Jacques Neiryneck).

### ***Avancement du groupe de travail porté par la fédération des étudiant.e.s francophones (FEF)***

À la suite du projet d'avis déposé par l'ARES, la FEF, qui prend part aux GT de l'ARES depuis leurs mise en place, a rédigé une note de minorité que vous pouvez trouver en annexe de cette note. Dans cette note, la FEF se positionne en défaveur de ce projet d'avis, et acte qu'elle ne soutiendra une réforme des calendriers académique que si les demandes des étudiant.e.s sont respectées et considérées.

### ***Avancement des discussions et débats au seins des instances de l'université catholique de Louvain-la-Neuve***

À la demande de l'ARES, l'équipe rectorale a consulté les membres mandataires des instances de l'UCLouvain, afin de statuer sur une position commune à l'UCLouvain et de transmettre celle-ci au plus tard le 10 mars 2023 au directeur des affaires académiques. Le recteur, Vincent Blondel, sera ensuite chargé de faire remonter la position de l'UCLouvain auprès de la prochaine réunion de l'ARES, prenant lieu le 30 mars 2023.

Lors du Conseil à l'enseignement et à la formation (CEFo) du 2 mars 2023 et du Conseil Académique (CAC) du 6 mars 2023, la délégation étudiante composée de membre de l'AGL et de membres de l'UBE à eu l'opportunité de défendre le point de vue étudiant, similaire à celui de la FEF. Au cours des discussions avec les différentes parties prenantes de ces instances est ressortie une position relativement commune, qui doit maintenant remonter à l'ARES.

## **III. Projet d'avis de l'ARES**

*En annexe se trouvent deux calendriers représentant le projet d'avis de l'ARES (un constitué par le GT de l'ARES, l'autre par le CEFo). Il est vivement recommandé de se munir de ces deux calendriers lors de votre lecture du point suivant pour mieux le comprendre.*

Clés d'analyses :

- a) La rentrée académique aurait lieu **fin août** et la **seconde session** prenant actuellement lieu lors des dernières semaines d'août aurait lieu en **juin/juillet**, enchaînant donc la deuxième période.
- b) Le calendrier condense, a priori, les quadrimestres classiques.
- c) La première période serait composée de **12 semaines d'enseignement obligatoire** suivie de **5 semaines** durant lesquelles prendraient lieu un (éventuel) blocus, une (éventuelle) session d'examen, (d'éventuelles) évaluations continues et (d'éventuelles) remédiations **en fonction de ce que l'établissement décide**.
- d) Durant ces 5 semaines, une **liberté académique** presque totale serait donc laissée aux établissements ou aux facultés. Ni **blocus**, ni **session d'examen**, ni **remédiation**, ni une quelconque forme **d'évaluation** n'est fixé par le projet de réforme, laissant tout à l'appréciation de la liberté académique.
- e) **Suspension** des cours et activités étudiantes durant les deux semaines de congé d'hivers

- f) La seconde période serait composée de **12 semaines d'enseignement obligatoires** suivis de **7 semaines** laissées à la **liberté académique** (Idem période 1)
- g) Une de ces 7 semaines laissées à la liberté académique serait dédiée à **une période de repos**. Cette semaine coïnciderait avec une des deux semaines de vacances de printemps de l'enseignement obligatoire. Notez que cette semaine tomberait donc en plein milieu des évaluations ou des périodes d'études (blocus).
- h) **Une semaine de "suspension de certaines activités" est** prévue à la fin de cette période. Pas d'informations supplémentaires sur quelles seraient ces "certaines activités".
- i) Suite à cette semaine, une **seconde session de 6 semaines laissée à la libertés académiques** durant lesquelles pourraient être organisées des activités d'aide à la réussite, de sessions d'exams, de délibérations et de gestion des recours.
- j) Les 6 semaines d'été restantes correspondraient à des congés. Toutefois, il serait possible d'y organiser la réalisation de stages, de TFE ou de mémoires.

Points d'attention concernant les académiques ayant un potentiel impacte sur les étudiant.e.s :

- k) Aucune période n'est clairement définie pour la réalisation de **corrections**, de **délibérations**, de **consultations de copies** et de **recours**.
- l) Aucune période n'est clairement définie pour la présentation des **mémoires** et des **TFE** en cas d'échec lors de la session de la seconde période.
- m) Aucune période n'est clairement définie pour la mise en place de **période d'étude (blocus)**.
- n) Les périodes d'enseignement seraient réduites **de 2 semaines lors du Q1 et de 1 semaine lors du Q2**. Inconnue totale sur la manière dont ces semaines de cours vont être récupérées.

#### **IV. Argumentaire et position de la représentation étudiantes**

Dans un souci de lisibilité, nous allons répartir ici les problématiques/critiques entourant ce projet de calendrier en deux catégories. D'une part, celles plus générales et, ensuite, celles plus particulières.

##### ***Problématiques/critiques générales relevées***

Quatre axes nous semblent essentiels afin de cerner les problèmes que posent ce projet de calendrier.

Tout d'abord, la réforme se caractérise par une **condensation des périodes (quadrimestres)** qui, à défaut de balises claires reprises dans le préavis du GT, inquiètent. En effet, nos habituels quadrimestres de 14 semaines laisseraient place à des périodes de 12 semaines minimums qui pourraient être complétées par des semaines de cours supplémentaires empiétant sur le blocus.

Ainsi, pour maintenir le blocus en place, chaque professeur.e ou assistant.e devra faire tenir son cours de 14 semaines en 12 semaines. Par voie de conséquence, on devrait alors observer une augmentation du nombre d'heures de cours par semaine, rendant plus difficile encore la vie des jobistes et complexifiant l'engagement étudiant en raison d'une augmentation de la charge de cours par semaine.

Ensuite, **le sort de la vie étudiante est mis en péril** par ce calendrier. En effet, la condensation expliquée ci-dessus, mais également les différences de calendrier académiques qui pourraient exister entre les Facultés (voire écoles) risquent de conduire à une vraie **atomisation de la vie de l'étudiant.e**. Par une telle expression, nous voulons décrire le fait qu'en changeant les rythmes académique entre les étudiant.es d'une même université, nous rendrons impossible l'organisation d'une vie étudiante partagée entre tous et toutes. Là où les étudiant.es d'AGRO seront en examen, ceux de DRT seront en plein blocus pendant que ceux de PSP seront encore en cours. Que restera-t-il de l'animation (KAPs, cercles, régions, ...) alors même que les étudiant.es partageront de moins en moins de moments en commun ? Au-delà de la question du décalage, nous attirons l'attention du lecteur/de la lectrice sur la volonté, annoncée par certains doyens au CEFO du 2 mars 2023, d'intensifier l'évaluation continue, n'est actuellement pas du tout mise en balance avec l'importance de préserver le temps de *vivre l'université/à l'université* aux étudiant.es.

En outre, **l'enchaînement entre le Q2 et le Q3 nous semblent être le talon d'achille d'une réforme déjà peu solide sur ses appuis**. Alors qu'il nous a été annoncé que l'objectif premier de cette réforme<sup>1</sup> était : la nécessité de protéger le mieux possible la santé mentale des étudiant.es, un enchaînement Q2/Q3 en moins d'un mois a été retenu. On peut donc considérer sans exagération que les étudiant.es ne pourront plus se reposer de mai à mi-juillet hormis durant les deux semaines d'attente de leurs résultats. Nous sommes ici, loin (pour ne pas dire en pure opposition) de l'objectif de préservation du bien être des étudiant.es.

Enfin, la **question de l'appréciation laissée liberté académique** est la caractéristique générale ultime de la réforme qui prête à une inquiétude certaine (et non pas une certaine inquiétude). Vous l'aurez peut-être perçu en lisant les autres critiques, la réforme a, actuellement, fait le choix de laisser la liberté académique décider de la mise en place concrète d'un pan non négligeable du projet : **la réforme pédagogique**. En effet, il est reconnu par tous et toutes qu'une réforme des rythmes académiques s'accompagne d'une réforme de la pédagogie. Toutefois, le présent projet de calendrier se limite à rendre plus souple l'organisation du quadrimestre et de laisser aux établissements le loisir d'organiser les choses comme ils le souhaitent. Un tel fonctionnement est insensé, contre productif et porteur de nombreux risques de recul des droits étudiant.es. Au sein des différentes instances, les (presque) mêmes mots ont souvent été répétés par différentes académiques : "faites nous confiance", "prenez le risque", "soyez optimiste", ... Pour résumer la chose simplement, il nous (représentant.es étudiants) a été demandé de signer un chèque en blanc dans le cadre de cette réforme. Autrement dit, accepter une réforme du calendrier académique sans aucune certitude sur ce qu'il en sera fait. A notre sens, une telle demande ne peut être acceptée tant elle comporte de risques et d'incertitudes.

### ***Problématiques/critiques particulières relevées***

---

<sup>1</sup> Voy. le préavis du GT de l'ARES, p.2.

Dans un souci de lisibilité, nous allons simplement lister les problématiques relevées sous la forme de *bullet points* :

- ❖ **Non prise en compte de la question des mémoires** en ce que la majorité des remises de mémoire se font en session de septembre afin d'obtenir deux mois de délais complémentaires et que cette possibilité ne sera plus envisageable dans le nouveau calendrier<sup>2</sup>.
- ❖ **Non prise en compte de la question des stages** en ce que certain.es étudiant.es employaient les mois de juillet et d'août afin de passer leur stage "en seconde session" et que cette possibilité ne sera plus envisageable dans le nouveau calendrier<sup>3</sup>.
- ❖ **Problèmes de décalage de calendrier pour les étudiant.es avec double cursus** (KUL/UCLouvain, double bachelier, ...) qui pourraient, hypothétiquement, se retrouver en même temps en examen et en blocus. De manière générale, il est incontestable que leur situation (déjà parfois assez complexe) se compliquerait.
- ❖ **Non prise en compte de l'impact de l'enchaînement Q2/Q3 sur l'effectivité au droit de recours et à la consultation des copies** dès lors que les délais font qu'un.e étudiant.e devant consulter sa copie devra le faire pendant le blocus/sa session de rattrapage (de même pour son recours).
- ❖ **Erreurs factuelles dans le document de l'ARES** en ce qu'il affirme que le nouveau calendrier facilitera la vie des jobistes étudiants ainsi que des membres des mouvements de jeunesse.
- ❖ **Non prise en compte (ou prise en compte insuffisante) de l'impact de la réforme sur les congés de l'administration.** En effet, en raison de l'enchaînement Q2/Q3 et début de l'année académique fin août, l'administration voit sa période de repos diminuer significativement.

### ***En ce qui concerne le GT de l'ARES***

Nous constatons et déplorons que les acteur.rice.s de l'enseignement n'ont que peu (voir pas du tout) été consulté lors de la création de ce projet d'avis. Nous constatons et déplorons également que ceux-ci n'aient pas été informé.e.s de l'évolution du dossier, avant d'être mis.e.s face à un projet d'avis ne correspondant pas à leurs attentes et besoins. Notons en plus qu'aucun compromis n'a été fait en ce qui concerne les demandes, recommandations, revendications et besoin de chaque corps interpellé par le GT de l'ARES.

## **V. Proposition de position(s)**

A la lumière de tout ceci, nous proposons au Conseil AGL de se positionner de la manière suivante :

---

<sup>2</sup> A noter qu'il a été dit au CEFO que des exceptions d'évaluation en août seraient envisagées afin de solutionner cette question. Pour ce faire, les établissements utiliseraient le mécanisme de prolongation de session prévu par l'article 138 du décret Paysage. L'application de l'article 138 étant souverainement décidée par le/la président.e de jury, l'incertitude autour de cette question perdure à notre sens.

<sup>3</sup> A noter qu'il a été dit au CEFO que des exceptions d'évaluation en août seraient envisagées afin de solutionner cette question. Pour ce faire, les établissements utiliseraient le mécanisme de prolongation de session prévu par l'article 138 du décret Paysage. L'application de l'article 138 étant souverainement décidée par le/la président.e de jury, l'incertitude autour de cette question perdure à notre sens.

- ❖ Contre la réforme en l'état en ce qu'elle nécessite **une vraie réflexion pédagogique en amont** ainsi qu'une augmentation des moyens dédiés à l'enseignement supérieur afin que les établissements soient aptes à mettre en place les changements pédagogiques dont la nécessité n'est pas questionnée.
- ❖ **Contre une précipitation de la réforme afin de "saisir l'opportunité politique"** à défaut de balises claires et d'assurance, pour les étudiant.es, de la sauvegarde d'une myriade de leurs droits (santé mentale, consultation de copie, ...) ainsi que de pans entiers de la vie étudiante (animation étudiante, job d'été, ...).
- ❖ **Contre l'utilisation abusive de la liberté académique dans le cadre des réformes de l'enseignement supérieur** en ce qu'un tel choix politique constitue une prise de risque importante pour les étudiant.es à défaut de quelque(s) balise(s).
- ❖ Pour le **démarrage d'une réflexion approfondie**, avec tous les acteurs et actrices concernés, **sur la question pédagogique au sein de notre institution** et du calendrier académique qui serait nécessaire pour faire aboutir une telle question.
- ❖ Pour une **consultation des corps et de leurs représentant.es plus approfondie** que dans la méthodologie actuelle afin de solutionner, notamment, les problématiques identifiées ici.
- ❖ Pour une **attention redoublée aux effets de la réformes des rythmes académiques** sur la vie étudiante au sens large, sur le bien-être des étudiant.es ainsi que sur les populations fragilisées (étudiant.es précaires, jobistes, ...)
- ❖ Une ouverture du projet de réforme aux **compromis** revendiqués par la FEF.
- ❖ Pour un alignement sur les revendications de la FEF.